

A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR

Publié dans la commune de
Hesperange en date du 08.10.2025
conformément à l'article 14,
alinéa 2 de la loi du 23 février 2001
concernant les syndicats de
communes.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 20 octobre 2025 à 08:30 heures
dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

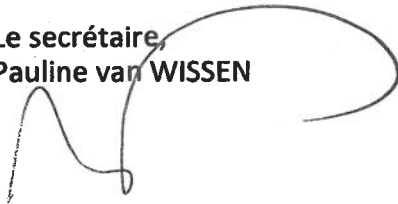
Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour ;
- 2) Tarifs d'incinération 2026 – approbation ;
- 3) Budget rectifié 2025 et budget 2026 – approbation ;
- 4) Divers et informations.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire,
Pauline van WISSEN



Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

